

Projet de loi C-234

Permettre aux agriculteurs et aux éleveurs de réaliser leur plein potentiel en tant que fournisseurs de solutions climatiques

Les producteurs et les éleveurs canadiens sont le moteur de notre économie, produisent les aliments qui nourrissent les Canadiens et la population mondiale croissante. De plus, ils fournissent des solutions climatiques importantes en tant qu'intendants de 159 millions d'acres de terres partout au Canada.

Pour rester concurrentiels et durables sur le plan environnemental, les producteurs ont de plus en plus besoin de capitaux pour investir dans des innovations qui leur permettent de gagner en efficacité, de réduire leur consommation de carburant et de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion dans leurs exploitations.

Pour soutenir les producteurs dans leurs efforts, **le projet de loi C-234** vise à modifier la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* en étendant l'exemption pour le carburant agricole au gaz naturel commercialisable et au propane.

Actuellement, les producteurs paient le prix du carbone lorsqu'ils utilisent le gaz naturel et le propane pour des activités agricoles essentielles comme le séchage du grain, l'irrigation des terres, le floconnage à la vapeur et le chauffage ou la climatisation des étables. En l'absence de solutions de rechange viables, la tarification de ces activités ne fournit pas assez de mesures incitatives pour réduire les émissions provenant de ces sources d'énergie.

Le projet de loi C-234 permettra aux producteurs de disposer du capital nécessaire pour faire les investissements à la ferme afin de réaliser des économies d'énergie et de soutenir les pratiques qui aideront l'environnement, notamment les séchoirs à grains écoénergétiques, les technologies d'agriculture de précision, les digesteurs anaérobies et les panneaux solaires.

Les investissements dans ces technologies peuvent coûter des centaines de milliers de dollars et, lorsqu'il n'existe pas de solution de rechange, les taxes sur le carbone privent le secteur d'investissements essentiels qui lui permettraient de réduire davantage ses émissions.



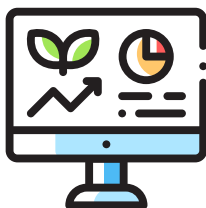
Une exemption est la meilleure solution

Malheureusement, les rabais sur le prix du carbone pour les producteurs décrits dans le projet de loi C-8 ne répondent pas adéquatement à l'ampleur et à la variété de taxes sur le carbone que doivent payer les propriétaires d'exploitations agricoles. Le projet de loi C-234 prévoit une exemption complète pour les activités essentielles qui n'ont pas de solutions de rechange viables et laisse l'argent dans les poches des producteurs pour qu'ils puissent faire des investissements opportuns dans leurs exploitations.

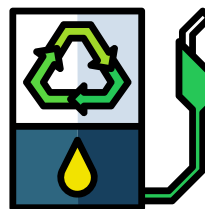
Les producteurs et les éleveurs sont des fournisseurs de solutions climatiques :

- ✓ ils séquestrent des millions de tonnes de carbone
- ✓ protègent la biodiversité et les prairies
- ✓ utilisent les dernières technologies pour réduire la consommation de carburant et d'eau.

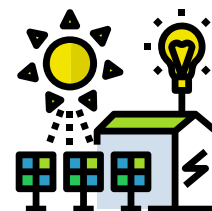
La production agricole a considérablement augmenté alors que les émissions totales du secteur sont restées relativement stables pendant 20 ans, ce qui a entraîné une diminution de l'intensité des émissions de GES de 50 % entre 1997 et 2017.



La capacité concurrentielle est essentielle à la sécurité alimentaire canadienne et mondiale.



Aucune source de carburant de rechange viable.



Le coût des intrants est la plus grande dépense des producteurs. **Les taxes sur le carbone applicables sur le prix du gaz naturel et du propane limitent la capacité des producteurs à investir dans des mesures d'efficacité qui réduiraient les émissions.**



L'ACA est une coalition nationale d'organisations agricoles engagées dans un dialogue constructif et collaboratif avec le gouvernement fédéral sur la tarification du carbone et les politiques environnementales connexes.